

DÉPARTEMENT

Allier

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHATELPERRON**

DATE DE CONVOCATION

22 mars 2021

**SÉANCE DU 30 MARS 2021**

DATE D’AFFICHAGE

31 mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

L’an deux mil vingt et un, le trente mars  
À dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, de cette Commune  
Régulièrement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Madame SCHNEIDER  
Maria, Maire

Exercice : 11

Présent : 11

Votants : 11

Étaient présents : SCHNEIDER, SANTARELLI, VÉRON, SEGAUD, SELLIER,  
RATINIER, GABRIEL, de BURE, DEVAUX, PUY, de COMBARIEU,

Était absent excusé : /

Secrétaire de séance : DEVAUX Jean-Marc

**OBJET**

**DCM20210330\_17-18- Vote du BP 2021 Salle d’Exposition-Affectation des résultats**

Madame le Maire présente à la commission le Budget Primitif pour l’année  
2021, établi avec Mr ORARD, Trésorier à la Trésorerie de Dompierre sur Besbre.

***SECTION FONCTIONNEMENT :***

Il s’équilibre tant en dépenses qu’en recettes à la somme de 29 710 €

*Il est adopté à l’unanimité des membres présents.*

**DCM20210330\_19-20- Vote du BP 2021 Commune- Affectation des résultats**

Madame le Maire présente à la commission le Budget Primitif pour l’année  
2021, établi avec le concours de Mr Guy ORARD, Trésorier de Dompierre sur Besbre.

***SECTION FONCTIONNEMENT :***

Il s’équilibre tant en dépenses qu’en recettes à la somme de 187 040 €.

***SECTION INVESTISSEMENT :***

Il s’équilibre tant en dépenses qu’en recettes à la somme de 197 516 €.

*Il est adopté à l’unanimité des membres présents.*

Malgré l’investissement engagé, le Conseil Municipal a pris la décision de ne pas augmenter  
les taux d’imposition des taxes communales répartis comme suit :

- ✓ Foncier Bâti.....32.91% dont 22.87 % correspondant au taux  
départemental 2020 suite à la suppression de la taxe d’habitation.
- ✓ Foncier non bâti .....26.91

***Le produit fiscal attendu sera donc de 67 042 €.***

## **DCM20210330\_21- Emprunt 2021**

Madame le Maire explique, que dans le cadre des travaux de réhabilitation du logement communal situé le Bourg 03220 Châtelperron et les travaux de voirie 2021, la commune doit envisager un emprunt auprès d'une banque. Par délibération n°DCM20210209\_13 en date du 9 février 2021, les membres du Conseil Municipal ont validé un prêt de 80 000 € auprès du Crédit Agricole. La Banque a informé la commune que les emprunts ne peuvent être validés qu'après le vote du budget.

De ce fait, Madame le Maire a sollicité à nouveau la banque pour une simulation d'un prêt réactualisé suite au chiffrage plus précis des différents travaux. Elle précise que cette délibération annule et remplace celle du 9 février 2021.

Madame le Maire et les membres du conseil municipal ont pris connaissance en tous ses termes des différents contrats présentés ce jour et ont pris la décision de retenir l'offre du Crédit Agricole, dont le siège social est Clermont-Ferrand cedex 9, 2 Avenue de la Libération (63045), à savoir emprunter la somme de 90 000.00 € sur une durée de 10 ans avec échéances trimestrielles ; frais de dossier 90 €.

### ***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :***

- ✓ Décide de contracter un emprunt de quatre-vingt-dix mille euros € (90 000.00 euros) auprès de la Caisse du Crédit Agricole dont le siège social est Clermont-Ferrand cedex 9, 2 Avenue de la Libération (63045) sur une durée de 10 ans.
- ✓ Taux fixe : 0.34 %
- ✓ Echéance trimestrielle : 2 289.42 €
- ✓ Frais de dossier : 90 €
- ✓ Dit que cette délibération annule et remplace la délibération n°DCM20210209\_13 du 9 février 2021
- ✓ Décide de mandater Madame le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires auprès de l'organisme prêteur et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **DCM20210330\_22- Participation en financement au CLSH de JALIGNY**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande présentée par le Centre de Loisirs sans Hébergement du Centre Social de Jaligny, l'invitant à se prononcer sur la participation en financement par journée/enfant, ainsi que sur la nouvelle cotisation adhérent. En effet, depuis sa séance du 24 janvier 2011, le Conseil d'Administration du Centre Social a mis en place une cotisation d'adhérent annuelle par habitant pour les communes de son territoire. Le prix reste fixé à 1 € par habitant.

Le Centre Social met en place un service d'accueil de loisirs. Il rencontre actuellement les communes adhérentes afin d'aboutir à la formalisation d'une convention partenariale Centre Social/Financement des communes. A ce titre, le montant de la contribution inscrite le 18 février 2021 peut nécessiter une régularisation en fin d'année.

### ***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :***

- ✓ S'engage à prendre en charge une participation financière au prorata du nombre de journées par enfant de Châtelperron fréquentant le CLSH.
- ✓ Accepte de régler la cotisation d'adhérent annuelle par habitant au prix de 1.00 € par habitant à l'article 6281 au Budget Primitif 2021, soit 146 €
- ✓ Accepte de 182.45 € pour la participation au centre de Loisirs. Ces dépenses seront inscrites à l'article 65548, du Budget Primitif 2021.
- ✓ Précise que le montant de la contribution inscrite le 18 février 2021 peut nécessiter une régularisation en fin d'année.

## **DCM20210330\_23- Subvention exceptionnelle « IFI 03»**

Madame le Maire explique à l'Assemblée que le Centre de Formation des apprentis IFI03, situé 11 Route de Paris 03000 AVERMES, accueille deux adolescents de la commune de Châtel Perron, scolarisés dans leur établissement, à savoir, Mme MORET Justine et Mr PETIT HUMBERT Maxime.

Cet organisme, par courrier en date du 15 mars 2021, sollicite une aide financière de la part de la commune d'un montant de 46.00 € par élève.

***Le Conseil Municipal prend acte des conditions précitées, et après délibération :***

- ✓ Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 92.00 € pour les élèves MORET Justine et PETIT HUMBERT Maxime.
- ✓ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif de l'exercice 2021, à l'article 65738.

### **DIVERS :**

**Concession :** Le Conseil Municipal, à six voix pour, quatre contre et une abstention, a accepté la demande de Mme HARS, ancienne habitante de Châtel Perron, quant à l'acquisition d'une concession au cimetière communal afin de se rapprocher de son fils décédé.

**Projet pylônes téléphonie New Deal (Orange et Bouygues) :** Des rencontres ont eu lieu avec les opérateurs Orange et Bouygues quant à la recherche d'emplacements pour l'installation de pylônes. Plusieurs sites ont été évoqués. Des études par drones seront menées afin de déterminer les emplacements les plus pertinents et également, définir les hauteurs des antennes. La prochaine étape sera de rencontrer les propriétaires des parcelles sélectionnées. Pour information, la location d'un terrain est d'environ 500 € par an pour un terrain communal, alors qu'un particulier peut espérer entre 1 000 € et 1 500 € par an.

**Élections régionales et départementales :** Le Conseil Municipal a pris connaissance des dates pour les prochaines élections, dont les deux tours sont prévus les 13 et 20 juin 2021. Une réunion préalable à l'organisation de la tenue du bureau de vote, se fera ultérieurement (en fonction de nouvelles informations des services de l'Etat).

**Lutte contre les chardons :** Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'arrêté définitif de la Préfecture de l'Allier en date du 19 mars 2021 qui a pris en considération la demande d'inscription de la Commune de Châtel Perron au dispositif de lutte contre les chardons.

**Projet Mr MOUSCADET :** Une rencontre a eu lieu avec Mr MOUSCADET afin de le rassurer sur la réalisation de son projet, à savoir un éventuel échange de surfaces en respectant la législation. Une demande d'information complémentaire a été adressée au service juridique de l'Association des Maires, à la Sous-Préfecture de Vichy, ainsi qu'au service juridique de la Chambre d'Agriculture de Moulins.

**Formation défibrillateur :** Mr CHERASSE Fabien viendra faire une formation sur l'utilisation du défibrillateur le jeudi 8 avril 2021 à 14 h à la salle de réunion. Huit personnes sont inscrites (+ 1 à confirmer).

**Commission communale des Impôts directs :** Elle se réunira le mardi 20 avril 2021 à la salle de réunion. Une convocation sera adressée aux membres titulaires.

**Travaux logement communal :** Le commencement des travaux est prévu la semaine du 19 avril 2021. Créa Synergie a adressé son rapport sur les diagnostics amiante et plomb (consultable en mairie).

**La Grotte aux Fées :** Mr ANGEVIN a prévenu Madame le Maire que les fouilles (si les conditions sanitaires le permettent) devraient avoir lieu du 31 mai 2021 jusqu'au 26 juin 2021. Le colloque organisé par le Professeur FLOSS est quant à lui, annulé pour le moment.

**Visite de Mr Jean LAURENT :** Madame le Maire informe les élus que Mr Jean LAURENT se rendra sur la commune de Châtel Perron le jeudi 8 avril 2021 à 9h30. Madame le Maire, compte-tenu des conditions sanitaires, sera accompagnée de Mme SEGAUD Catherine et de Mr VERON Christian.

*Fais et Clos, les jour, mois et an que dessus,*